



PROJET
D'ADMINISTRATION
DÉPARTEMENTALE
2016-2021

PROJET DE SERVICE

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

DIRECTION GÉNÉRALE

MM2.D14 – Mai 2017

→ ORIENTATIONS POLITIQUES ET STRATÉGIQUES



En 2015, la totalité de l'assemblée départementale a été élue pour une même période, de 2015 à 2021. Jusqu'alors, les conseillers étaient renouvelables par moitié tous les trois ans.

Profitant de cette occasion unique, et parce que l'avenir institutionnel et financier du Département est encore à consolider, l'ensemble des élus, sous l'impulsion du président, se sont mobilisés autour de la construction d'un projet politique pour les six années du mandat.

Le 14 décembre 2015, ils ont approuvé à l'unanimité ce texte baptisé « Demain le Lot ». Il exprime des choix clairement identifiés, qui permettent à la population de comprendre quelle direction les élus souhaitent donner à leur action, et qui doivent également guider les agents dans leur travail quotidien.

« Demain le Lot » est construit selon quatre grands axes : par une gestion **responsable, efficiente et transparente**, il veut faire du Lot un département **tourné vers l'avenir qui attire de nouvelles populations**, avec un **accompagnement social équitable et proche des habitants**, dans un **territoire équilibré et cohérent** afin d'être, plus que jamais, un département où il fait bon vivre.

2015 est également l'année où s'est achevé le premier projet d'administration départementale (PAD) du Lot avec ces multiples réalisations dans les domaines du management, de la communication interne, des ressources humaines, de l'accueil du public et de l'écoadministration.

Dans la continuité de cette dynamique collective d'amélioration continue, le deuxième PAD s'appuie sur les priorités de « Demain le Lot » pour définir les axes de travail de l'administration sur la période 2016-2021.

Les résultats de l'enquête PAD au premier trimestre 2016 auprès de l'ensemble des agents ont permis de définir les valeurs collectives et de prioriser des axes de progrès sur lesquels l'administration doit continuer à se mobiliser.

Constitué des projets de direction, des projets de service et les chantiers transversaux stratégiques, le PAD 2016-2021 porte aussi les valeurs de **l'intérêt général**, de **l'efficacité**, du **respect**, de **l'esprit d'équipe** et les principes de **participation** et d'**écoute** qui ont vocation à guider l'action quotidienne des agents ainsi que le fonctionnement interne.

Les **projets de direction** s'appuient sur les priorités du projet politique et définissent des axes de travail pour y répondre. Ils sont ensuite structurés à l'échelle des services, et mis en application au travers des **projets de service**, plus opérationnels.

Les **chantiers transversaux**, comme leur nom l'indique, concernent l'ensemble des services. Ce sont les projets communs prioritaires, issus à la fois du projet politique et de la concertation des agents. Ces chantiers sont **l'administration numérique**, **l'innovation**, **l'évaluation des politiques publiques** et la **transversalité**.

PROJET DE MANDAT



PROJET D'ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE

intérêt général efficacité respect esprit d'équipe



chantiers transversaux

- ADMINISTRATION NUMÉRIQUE
- INNOVATION
- ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
- TRANSVERSALITÉ / MODÈLE PROJET

Ainsi, les projets de direction, de service et les chantiers transversaux, encadrés par les valeurs et principes constituent le projet d'administration départementale 2016-2021.

→ IMPLICATIONS POUR LE SERVICE

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES FIXÉS

- I- Garantir la collecte et la conservation
- II- Administration numérique : Répondre aux enjeux de la dématérialisation
- III- Permettre aux lotois de mieux connaître leur histoire individuelle et collective



UN DÉPARTEMENT PERFORMANT

Rechercher en permanence l'efficacité et la maîtrise des coûts

LES PRIORITÉS

- Rechercher en permanence des pistes d'économie.
- Se concentrer sur la performance des actions engagées.
- Contenir la fiscalité.
- Assurer la capacité d'autofinancement de la collectivité.



CE QUI DOIT ÊTRE FAIT PAR LA DIRECTION DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

- Dans un contexte de locaux saturés, établir une politique de collecte raisonnée.
- Préparer le service à un fonctionnement sur deux sites.
- Rationnaliser et pérenniser la conservation des documents numériques et de la production électronique du service.
- Améliorer l'accueil téléphonique et le traitement des recherches par correspondance ;
- Améliorer l'assistance et le conseil aux producteurs d'archives.

UN DÉPARTEMENT À VIVRE



L'environnement et le patrimoine : un précieux héritage

LES PRIORITÉS

- Transmettre à nos enfants un territoire préservé, tant en matière d'environnement, de ressources naturelles que de patrimoine.



CE QUI DOIT ÊTRE FAIT PAR LA DIRECTION DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

- Mettre en place la politique de collecte, de sélection, de conservation et de communication des archives électroniques dans le département, en accompagnant au mieux les services producteurs.
- Optimiser l'offre en ligne par la publication d'instruments de recherche.
- Enrichir l'offre culturelle et pédagogique, notamment en ligne.
- Organiser des actions de médiation en direction de publics nouveaux.

→ MISSIONS DU SERVICE

→ MISSIONS

Placées sous l'autorité du président du Département, depuis les lois de la première décentralisation, et sous la tutelle « scientifique et technique » du Ministère de la Culture, les Archives départementales sont une compétence obligatoire des départements.

Dans le cadre de leurs activités administratives, scientifiques et culturelles, elles ont pour missions fondamentales : le contrôle et la collecte, le classement, la conservation, la communication au public et la valorisation du patrimoine archivistique :

▶ **Le contrôle et la collecte :**

- contrôle scientifique et technique des archives publiques (pour le compte de l'Etat)
 - collecte des archives administratives définitives de tous les producteurs d'archives publiques dans le département
- Nota : A ces titres, les Archives départementales sont une mission support pour les directions et services du Département.

▶ **Le classement : traitement intellectuel des documents**

- analyse des documents
- mise en forme intellectuelle et physique des documents
- rédaction d'instruments de recherche structurés et normalisés

▶ **La conservation : traitement matériel des documents**

- conservation curative
- conservation préventive
- numérisation

▶ **La communication aux chercheurs et la médiation :**

- en salle de recherches
- en ligne
- médiation culturelle

▶ **La politique éditoriale et la politique éducative :**

- site internet
- service éducatif

▶ **La gestion des documents spéciaux :**

- bibliothèque de recherche
- archives privées
- archives figurées
- archives sonores et audiovisuelles

→ OBJECTIFS/PROJETS DU SERVICE

UN DÉPARTEMENT PERFORMANT

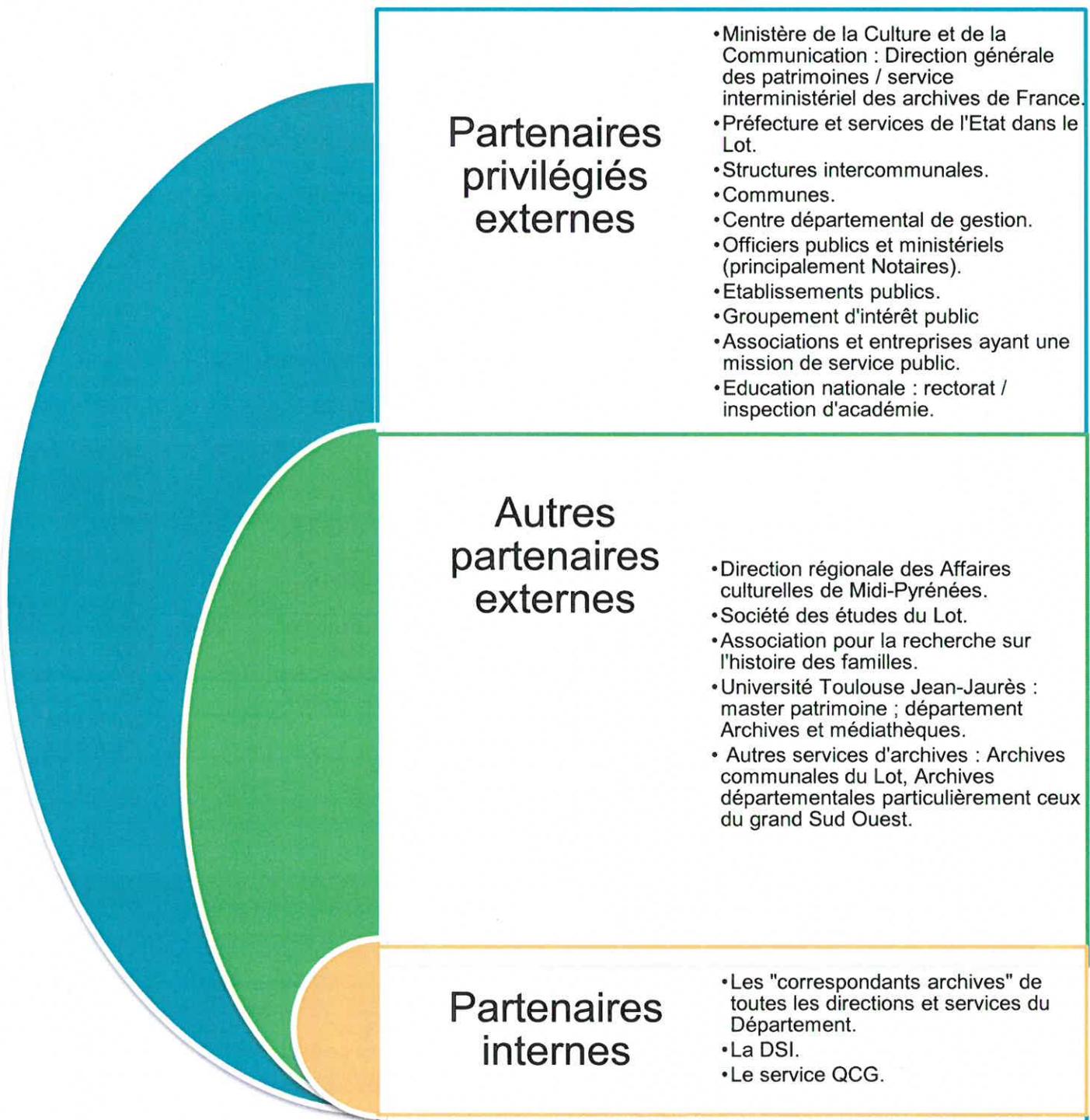
Rechercher en permanence l'efficacité et la maîtrise des coûts

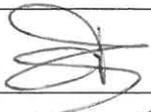
Objectifs / Projets	Commentaires	Echéances	Indicateurs
Pérenniser la conservation des documents numérisés du service après avoir procédé à leur état des lieux.	Des lots de documents numérisés issus de gros chantiers ou des petits lots isolés sont disséminés sur différents serveurs, supports et formats, sans véritable suivi de leur sauvegarde ni garantie de leur conservation.	2017 2019	Etat des lieux réalisé. Documents déposés au centre national de conservation d'Espeyran.
Améliorer l'accueil téléphonique pour limiter les sollicitations par écrit.	La qualité de l'accueil téléphonique revêt une grande importance. Or, sa permanence est actuellement discontinuée et les réponses pourraient parfois être optimisées.	2017	Planning de permanence en binôme établi. Nombre annuel de sollicitations par écrit.
Améliorer le traitement des recherches par correspondance et respecter les délais réglementaires.	Les recherches par correspondance sont de plus en plus nombreuses et complexes : leur traitement nécessite une uniformisation et une meilleure coordination.	2018	100% de réponses dans les délais réglementaires.
Faciliter l'information en créant la rubrique « Aide aux producteurs d'archives » sur le site internet.	Les producteurs d'archives recherchent des informations et des conseils en matière d'archivage : les collectivités territoriales, les administrations, les notaires, les particuliers, etc.	2019	Rubrique « aide aux producteurs d'archives » créée sur le site internet.

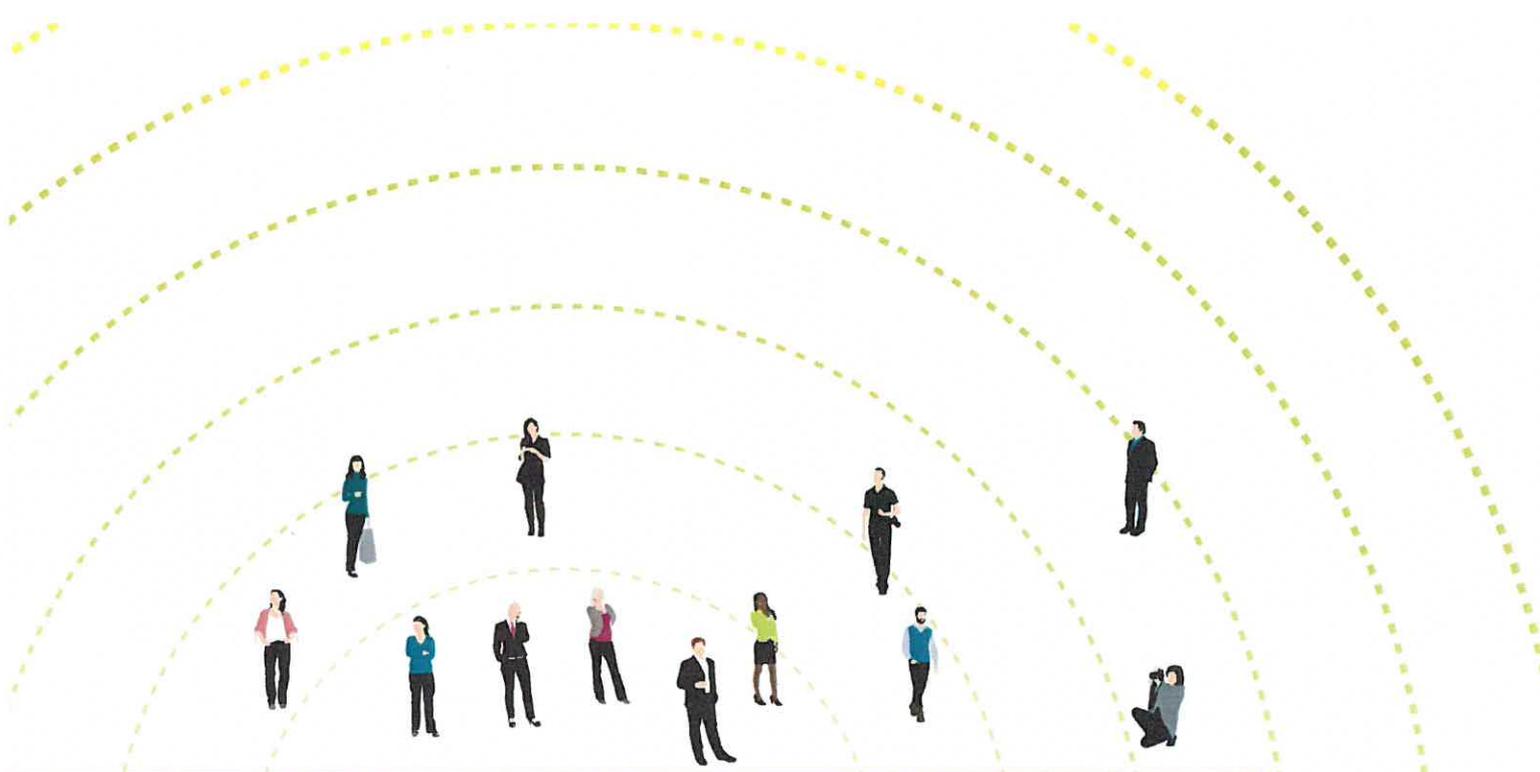
UN DÉPARTEMENT À VIVRE

L'environnement et le patrimoine : un précieux héritage

Objectifs / Projets	Commentaires	Echéances	Indicateurs
Améliorer l'information des publics sur les ressources archivistiques par la publication en ligne d'instruments de recherche.	Une première étape est nécessaire, en concertation avec la DSI et le développeur, pour la mise en production du système.	2018 (1 ^{er} trimestre)	5 instruments de recherche en ligne.
Augmenter l'offre pédagogique en ligne.	Un nouveau professeur a été affecté au service éducatif ; les scolaires se déplacent de moins en moins. De nouvelles ressources doivent être proposées.	2017	3 « dossiers pédagogiques » mis en ligne.
Augmenter l'offre culturelle en ligne.	Les rubriques « actualités », « expositions virtuelles » et « trésors d'archives » demandent à être alimentées régulièrement.	2017-2018	10 réalisations nouvelles par an.
Pour diversifier les publics, établir un programme d'animations.	De nouveaux fonds sont classés, leurs instruments de recherche sont publiés : il faut faire découvrir ces nouvelles ressources pour toucher un public nouveau.	2018-2019	3 « ateliers publics » réalisés par an.



Rédacteur : Étienne d'ALENÇON	Date	Signature
Vérificateur : Service Qualité et Conseil de gestion	04/05/2017	
Approbateur : Michel BOURGADE	10/05/17	
Approbateur : Willy LUIS	11/05/17	



PROJET DE MANDAT

Demain
le **LOT**

PROJET D'ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE

intérêt général efficacité respect esprit d'équipe



chantiers transversaux

- ADMINISTRATION NUMÉRIQUE
- INNOVATION
- ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
- TRANSVERSALITÉ / MODE PROJET



Département du Lot
Avenue de l'Europe – Regourd
BP 291 – 46005 Cahors cedex 9
Tél. : 05 65 53 40 00
Fax : 05 65 53 41 09
Courriel : departement@lot.fr
www.lot.fr